

# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAUTAIRE DE LE MANS METROPOLE Projet de révisions allégées n°3 et 4

Par arrêté n° 00021 du 21 janvier 2025, Monsieur le Président de Le Mans Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative aux projets de révisions allégées n°3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLU Communautaire) de Le Mans Métropole.

Le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme Communautaire de Le Mans Métropole a pour objet de créer sur le secteur Beaurepaire à Saint-Saturnin un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) en zone Naturelle économique (N éco) pour permettre le maintien et le développement de l'activité de la société Caniroute. Il permettra notamment la construction d'un nouveau bâtiment pour augmenter la capacité d'accueil d'animaux et la création d'un lieu adapté pour les animaux blessés.

Le projet de révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme Communautaire de Le Mans Métropole a pour objet de créer sur le territoire de Saint-Saturnin un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) en zone Naturelle économique (N éco) pour permettre à l'activité d'hébergement touristique existante d'augmenter ses capacités d'accueil événementiel et notamment de construire un jardin d'hiver.

**L'ENQUETE PUBLIQUE SE DEROUlera DU LUNDI 03 MARS 2025 A 9H00 AU LUNDI 17 MARS 2025 A 17H30, soit une durée de 15 jours consécutifs.**

Afin de conduire l'enquête publique, M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes a, par décision n°E24000200/53 en date du 28 novembre 2024, désigné **Madame Catherine PAPIN** en qualité de commissaire enquêtrice.

**Le dossier d'enquête pourra être consulté en ligne par le public sur le site internet de Le Mans Métropole : [www.lemansmetropole.fr](http://www.lemansmetropole.fr).** Un poste informatique sera tenu à disposition du public au siège de Le Mans Métropole, à l'Hôtel de Ville du Mans. Le public pourra y consulter le dossier d'enquête en version dématérialisée. Le dossier d'enquête sur support papier pourra également être consulté par le public pendant la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Saturnin siège de l'enquête et à l'Hôtel de Ville du Mans siège de Le Mans Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice avant l'ouverture de l'enquête publique, mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Saturnin et à l'Hôtel de Ville du Mans,
- par courrier électronique, à l'adresse électronique suivante : [plui-revisionallegee3et4@lemans.fr](mailto:plui-revisionallegee3et4@lemans.fr)
- par voie postale, dans un courrier adressé à la Commissaire enquêtrice en charge de l'enquête publique relative aux révisions allégées n°3 et 4 du PLU Communautaire, au siège de Le Mans Métropole : Hôtel de Ville du Mans, CS 40010 72039 LE MANS cedex 9,
- lors des permanences de la commissaire enquêtrice.

Les observations et propositions du public formulées sur les registres papiers, par courriers électronique et papier, seront versées et consultables en ligne sur le site internet de Le Mans Métropole : [www.lemansmetropole.fr](http://www.lemansmetropole.fr).

Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du 03 mars 2025 à 9h00 au 17 mars 2025 à 17h30.

Madame la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'elle tiendra aux lieux, jours et heures ci-après :

Dates et horaires des permanences	Lieux des permanences
Lundi 03 mars 2025 de 09h à 12h	Mairie de Saint-Saturnin – rue de la Mairie, 72650 SAINT-SATURNIN
Mercredi 12 mars 2025 de 09h à 12h	Mairie de Saint-Saturnin – rue de la Mairie, 72650 SAINT-SATURNIN
Lundi 17 mars 2025 de 14h30 à 17h30	Mairie de Saint-Saturnin – rue de la Mairie, 72650 SAINT-SATURNIN

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès du service Etudes Urbaines – Planification, par courrier à l'adresse suivante : Le Mans Métropole, CS 40010 - 72039 Le Mans Cedex 9 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [plui-revisionallegee3et4@lemans.fr](mailto:plui-revisionallegee3et4@lemans.fr)

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, Madame la commissaire enquêtrice fera parvenir au Président de Le Mans Métropole les exemplaires du dossier de l'enquête, les registres et les pièces annexées, ainsi qu'un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont « favorables », « favorables sous réserves » ou « défavorables ».

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique au service Etudes Urbaines - Planification de Le Mans Métropole (Immeuble Condorcet – 16, avenue François Mitterrand – Le Mans), aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de Le Mans Métropole [www.lemansmetropole.fr](http://www.lemansmetropole.fr)

Au terme de l'enquête, après que des modifications aient été éventuellement apportées au dossier, les projets de révisions allégées n°3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme Communautaire de Le Mans Métropole seront soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de Le Mans Métropole.

Cet avis au public est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Ouest France et Le Maine Libre). Cet avis sera, dans les mêmes conditions de délai et de durée, affiché à l'Hôtel de Ville du Mans, siège de Le Mans Métropole, dans chacune des mairies de Le Mans Métropole et en plusieurs endroits à proximité des sites. Il sera également publié sur le site internet de Le Mans Métropole : [www.lemansmetropole.fr](http://www.lemansmetropole.fr)